

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## Cours de musique de la commune Helperknapp



### Enseignement musical Division inférieure

**Année scolaire 2021/2022**

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune.

Les cours suivants sont offerts en collaboration avec la Musek Gemeng Helperknapp.



## DETAILS DES COURS

<b>FORMATION MUSICALE (solfège)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éveil musical – 2<sup>e</sup> année (1h /semaine)</li> <li>- Éveil musical – 3<sup>e</sup> année (1h /semaine)</li> <li>- 1<sup>ère</sup> année (1h /semaine)</li> <li>- 2<sup>e</sup> année (1h30 /semaine)</li> <li>- 3<sup>e</sup> année (2h/semaine)</li> <li>- 4<sup>e</sup> année (2h/semaine)</li> <li>- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année adulte (1h30 /semaine)</li> <li>- 3<sup>e</sup> année adulte (2h/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>samedi 10h00 à 11h00</li> <li>samedi 11h00 à 12h00</li> <li>samedi 9h00 à 10h00 ou 12h00 à 13h00</li> <li>jeudi 13h30 à 15h00</li> <li>jeudi 15h00 à 17h00</li> <li>jeudi 17h00 à 19h00</li> <li>mardi 20h00 à 21h30 à Walferdange</li> <li>mardi 18h00 à 20h00 à Walferdange</li> </ul>
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éveil musical : à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31.08) ou cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale.</li> <li>- 1<sup>ère</sup> année : à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale</li> <li>- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année adulte : à partir de 15 ans</li> </ul>	
<b>Note</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4<sup>e</sup> année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.</li> </ul>	
<b>FORMATION INSTRUMENTALE</b> Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Bois</u> : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton)</li> <li>- <u>Cuivres</u> : trompette/bugle/cornet, cor en fa/alto mib, baryton, tuba, euphonium, trombone, basse mib/sib</li> <li>- <u>Percussion, drumset</u> (après le diplôme du 1<sup>er</sup> cycle en percussion)</li> <li>- <u>Piano</u></li> </ul>	
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir accompli les 2 ans d'éveil musical ou 1 année de solfège (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission.</li> <li>- adultes : dispense de solfège accordée pour 2 ans</li> <li>- Piano : avoir réussi deux années de solfège. Il est obligatoire d'avoir un piano mécanique à la maison. Pour les cours de piano les places sont limitées. Il sera également tenu compte de la date d'inscription.</li> </ul>	
<b>PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble instrumental (vents-percussions) (1h/semaine) : mercredi 17h30 à 18h30</li> </ul>	
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion</li> <li>- Avoir passé avec succès la 1<sup>ère</sup> année d'études à l'instrument</li> </ul>	

## LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire aura lieu le 15 septembre 2021.

## FRAIS D'INSCRIPTION

Éveil musical:	50 Euros
Solfège:	75 Euros
Instrument:	100 Euros

## AIDE ETATIQUE (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical)

Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:  
<https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

## RENSEIGNEMENTS

Musek Gemeng Helperknapp  
 Monsieur Schoumacher Pit  
 Tél: 23 63 83 18 / GSM : 691 71 14 79

# Fiche d'inscription 2021/2022

## Cours de musique de la commune Helperknapp

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1<sup>er</sup> juillet 2021 au plus tard** à :

**Administration communale Helperknapp, secrétariat communal**

2 Rue de Hollenfels / L-7481 Tuntange

Tel: 28 80 40 1; Fax: 28 80 40 299

**La fiche est à remplir également par les anciens élèves!**

Nom de l'élève	Prénom de l'élève												
Lieu et date de naissance													
Matricule national													
E-Mail élève (@school.lu)													

<i>Le (la) soussigné(e)</i>
Nom et prénom (parents/tuteurs)
Rue et numéro
Code postal et localité
Téléphone et/ou GSM
E-Mail (Veuillez écrire lisiblement s.v.p)

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

*aux cours de musique suivants*

Éveil musical	2 <sup>e</sup> année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 <sup>e</sup> année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
	1 <sup>ère</sup> année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/>
Formation musicale (solfège)	3 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/>	4 <sup>e</sup> année <input type="checkbox"/>
	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> année adulte <input type="checkbox"/>	3 <sup>e</sup> année adulte <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument: _____	
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Instrument: _____

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2021).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

\_\_\_\_\_  
Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

## Date limite des inscriptions : Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.